MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

# Le brevet de technicien supérieur agricole

## (niveau 5)

Grâce aux différentes options et spécialités, le **BTSA** permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises de production, transformation, aménagement et commercialisation dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroalimentaire, du paysage et de l'environnement. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Le BTSA est accessible par la formation professionnelle continue (FPC) et également par apprentissage. Il peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

## Deux conditions cumulatives d'accès au diplôme pour les candidats relevant de la FPC (cf. articles D.811- 140 et 159 du code rural et de la pêche maritime)

| | | |
|---|---|---|
| **Condition d'admission** | **Candidats titulaires :**<br>- du baccalauréat technologique ;<br>- du baccalauréat professionnel ;<br>- du baccalauréat général ;<br>- du brevet de technicien agricole ;<br>- du brevet de technicien ;<br>- d'un titre ou diplôme de niveau 4 enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles ;<br>- du diplôme d'accès aux études universitaires ;<br>**ou candidats ayant accompli la scolarité complète** conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues par la commission d'admission de l'établissement ;<br>**ou, par décision du DRAAF** prise après avis de la commission d'admission de l'établissement , candidats ayant suivi une formation à l'étranger. | Soit justifier de l'équivalent de 2 années d'activité professionnelle à temps plein à la date du début de la formation. |
| **Durée de la formation** | 1350 heures minimum (cours, travaux pratiques et travaux dirigés) en centre de formation. | Entre 400 et 720 heures au minimum (cours, travaux pratiques et travaux dirigés) en centre de formation. |

Pour toute autre information concernant l'organisation de la formation et la prise en charge financière, se renseigner auprès du centre de formation professionnelle continue ou de la DRAAF/SRFD.

# Le BTSA est décliné en 15 options et 8 spécialités

- **Agronomie et cultures durables**
- **Aménagements paysagers**
- **Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales**
- **Analyse et conduite de systèmes d'exploitation**
- **Aquaculture**
- **Développement de l'agriculture des régions chaudes**
- **Génie des équipements agricoles**
- **Gestion forestière**
- **Gestion et maîtrise de l'eau**
- **Gestion et protection de la nature**
- **Productions animales**
- **Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement**
- **Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire :**
  - aliments et processus technologiques ;
  - produits laitiers.
- **Technico-commercial :**
  suivant les établissements en options professionnelles : biens et services pour l'agriculture, vins, bières et spiritueux, alimentation et boissons, produits de la filière forêt/bois, univers jardin et animaux de compagnie.
- **Viticulture œnologie**

FÉVRIER 2024